

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0582

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin du Rafour, avenue Guy de Collongue et appartenant aux consorts Malquarti**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'aménagement du carrefour de l'avenue Guy de Collongue et du chemin du Rafour à Ecully, la Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 180 mètres carrés environ, à détacher de la propriété des consorts Malquarti située en bordure des voies précitées.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les consorts Malquarti céderaient le bien en cause au prix total de 9 604 € admis par le service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499, le 18 mars 2002 pour la somme de 1 300 000 € en dépenses.

Le montant à payer en 2002 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 211 200 à hauteur de 9 604 € résultant de l'acquisition, majoré des frais d'actes notariés évalués à 790 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,